

1865 à 1871 : Mermet Joseph. Maire de Montanges.

Né à Montanges le 29 novembre 1822 ; Fils de Placide Mermet et Louise Mermet. Petit fils de Joseph Mermet, maire de Montanges en 1814. Veuf de Jeanne Coutier décédée le 22 novembre 1857, il se remarie le 10 février 1858 avec Jeanne Marie Berrod, domestique à Nantua.

Il succède au poste maire à son cousin André Gras.

En séance publique le 3 septembre 1865, installation et prestation de serment des conseillers municipaux élus par l'assemblée du 23 juillet : Joseph Mermet, François Reygrobellet, Jean Reygrobellet (Raguet), François Mermillon, François Ballet dit Challance, Antoine Evrard, Jean Bernard Berrod, Joseph Vouaillat, Antoine Ballivet, Hippolyte Tournéry et Joseph Louverier.

Ils ont tous prêté serment la main droite levée puis il leur a été signalé qu'au terme de l'article 20 de la loi du 5 mai 1885 que tout membre qui fera défaut à trois convocations consécutives sans motifs reconnus légitimes se met dans le cas d'être déclaré démissionnaire. Au terme de la réunion Joseph Mermet est installé maire de Montanges.

1866 : 344 habitants au village et 310 dans les hameaux. Total pour la commune : 693.

16 juin 1867 : Le conseil adresse à l'empereur ses félicitations pour avoir échappé à l'attentat dirigé contre lui et contre l'empereur de Russie à la revue de Longchamp lors de l'exposition universelle.

26 août 1870 : Nomination du maire Joseph Mermet. Le préfet de l'Ain nomme maire de Montanges, Joseph Mermet qui a déjà assuré la fonction depuis 1860. Il entrera en fonction après avoir prêté devant le conseil le serment de fidélité à l'Empereur et de l'obéissance à la constitution.

L'an mil huit cent soixante-cinq, et le trois du mois de septembre,
Devant nous, Maire de la Commune et en présence du Conseil Municipal,
s'est présenté M. Reygrobellet François, nommé adjoint
par arrêté de M. le Préfet du département, en date du 16 août
1865, lequel a prêté, entre nos mains, le serment dont la teneur
suit : « J'jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ».
De laquelle prestation de serment, nous lui avons donné acte et
dressé le présent procès-verbal, sur le registre de la Mairie, pour
expédition en être transmise immédiatement à M. le Préfet du
département.
Ont signé au registre M. M. Mermet, Reygrobellet, Ballet, Vouaillat,
Berrod, Mermillon, Tournéry, Evrard, Ballivet.

19 juillet 1870 : Déclaration de la guerre entre la France et la Prusse.

Août 1870 : Garde nationale. Création de la garde nationale qui est équipée en toute hâte par le gouvernement de défense nationale pour contribuer à la défense de Paris assiégée. Cette armée compta jusqu'à 254 bataillons fut très populaire dans le pays. Pour notre canton les mobilisés furent envoyés à Belley pour y être regroupés.

26 août 1870 : Nomination du maire Joseph Mermet. Le préfet de l'Ain nomme maire de Montanges, Joseph Mermet qui a déjà assuré la fonction depuis 1860. Il entrera en fonction après avoir prêté devant le conseil le serment de fidélité à l'Empereur et de l'obéissance à la constitution

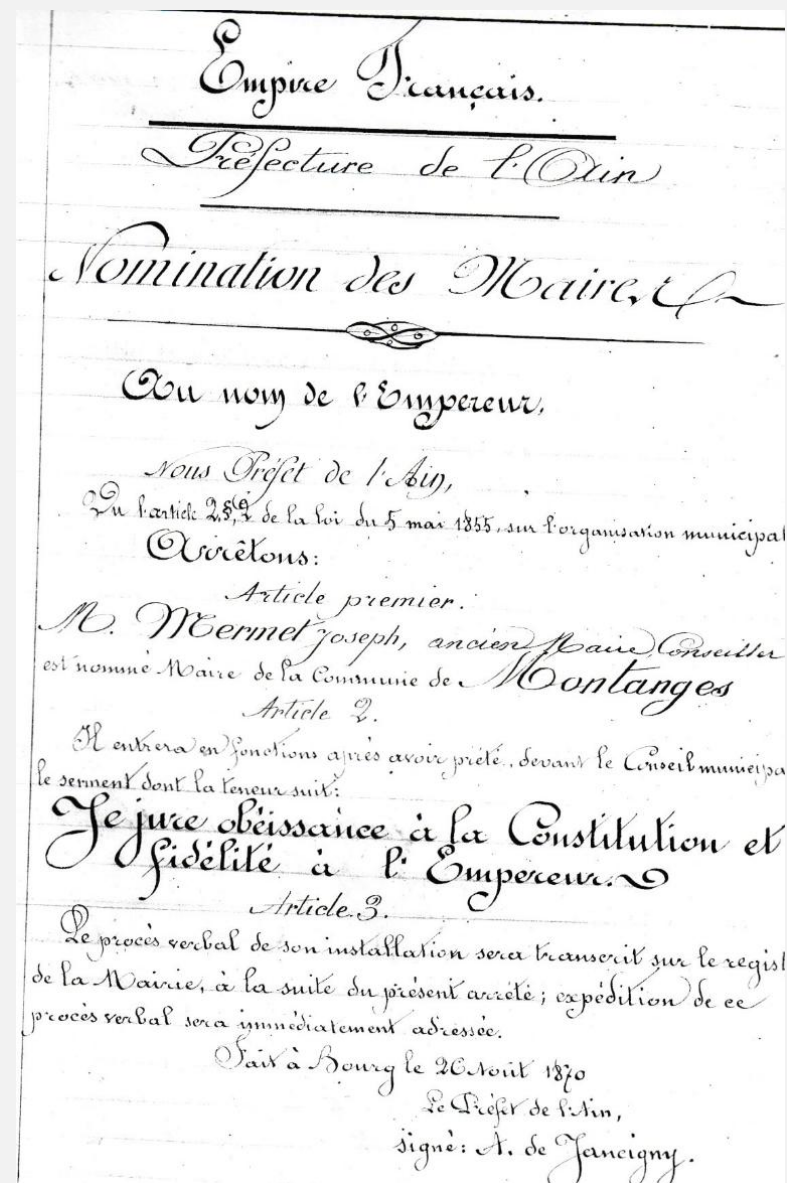
04 septembre 1870 : Empire et République. L'empereur Napoléon III est fait prisonnier à Sedan avec quatre vingt mille hommes. La république est proclamée par le gouvernement de défense nationale avec Gambetta. Paris est debout. Le nouveau gouvernement est acclamé. Proclamation de la III^e république. Le général Trochu est nommé ministre de la guerre ; Gambetta ministre de l'intérieur ; Crémieux, ministre de la justice ; Jules Simon, de l'instruction publique ; Kératry est nommé préfet de police et Etienne Arago, maire de Paris.

04 septembre 1870 : Garde mobile. La 8^e compagnie du 3^e bataillon de la garde mobile de l'Ain part pour tenir garnison au Fort l'Ecluse.

09 septembre 1870 : Garde mobile.

Le préfet Puthod nouveau préfet de Bourg assiste au départ de la garde mobile de l'Ain pour Paris. Il leur dira ces simples mots : « La guerre à outrance, tant que l'ennemi foulera notre sol. »

10 octobre 1870 : Liste des nouveaux gardes nationaux gradés de Montanges :



Sergent Major : Evrard Auguste. Sergent Fourrier : Joseph Buffard. Sergents : Alphonse Barbier, Louis Genolin, Camille Perrin et Pierre Reygrobellet. Caporaux : Joseph Moine, Jean Berrod, François Ballet, Jacques Vouaillat, François Pochet, Jean Reygrobellet, Antoine Sérignat et Jean Claude Reygrobellet. Tambours : Eugène Barbier et Jean Maurier. Clairons : Emilien Joly et Hippolyte Ballet.

11 octobre 1870 : Election municipale. Le préfet Edouard Puthod par arrêté du 6 octobre prescrit l'élection des maires et adjoints par les conseillers municipaux.

Joseph Mermet est élu maire par 9 voix et Antoine Evrard est élu adjoint par 5 voix contre 4 à Jean Romand.

30 octobre 1870 : Garde nationale. La préfecture édite un tableau sur la révision de la liste des inscrits à la Garde Nationale mobilisée. Réformés : Hippolyte Vouaillat, Jean François Moine, André Gras. François Marie Laresse, résidant à Lyon. François Louverier, résidant à Genève. Joseph Marie Sarrazin, réformé pour faiblesse de constitution. Léon Narcisse Tournier, franc tireur du Bugey. Jean Roland Emilien Joly, garde mobile soutien de famille. Hippolyte Ballet, soutien de famille. Alexandre Mermet, garde mobile soutien de famille.

10 novembre 1870 : Arrêté préfectoral. *Par un arrêté du 28 octobre la préfecture impose aux communes les frais d'habillement, d'équipement et de solde de la garde nationale mobilisée qui se rend à Belley. Le conseil municipal et les personnes les plus imposées votent le contingent assigné à la commune soit 2807 francs réalisé au moyen d'un emprunt sur les particuliers : Mr Tournéry Paul refuse de payer la somme mais il a été cependant souscrit : Mermet, maire 500 francs, Ballivet Antoine, 600 francs, Ballet André 500 francs, Evrard 500 francs, Guinet Jean 600 francs et Moine Joseph 307 francs soit le montant de 2807 francs. Le conseil demande une coupe de bois extraordinaire pour amortir cet emprunt pour les mobilisés.*

14 novembre 1870 : Déclaration du général Trochu. *A Paris le général Trochu adresse une proclamation aux citoyens, à la garde nationale et à la garde mobile pour déclarer que la ville de Paris est décidée de se défendre à outrance.*

Après la chute du Second Empire, la Troisième République instaure en 1871 l'élection des maires et maires-adjoints de la plupart des communes par leurs conseils municipaux et en leur sein, à la suite de l'élection des conseillers municipaux au suffrage universel.

Cette règle est généralisée à l'ensemble des communes (sauf Paris) par la loi municipale du 5 avril 1884, dont les principes fondamentaux inspirent toujours la législation actuelle.